



Synthèse
Révision
Expertise
Comptable

59 Promenade Georges Pompidou
Prado Beach - CS 10022
13272 MARSEILLE CEDEX 08
Téléphone : 04 91 77 69 20
e-mail : contact@syrec.fr
s i t e : www.syrec.fr

CAPENERGIES
Domaine du Petit Arbois
Bat H. Poincaré
Avenue Louis Philibert CS 30658
13857 AIX EN PROVENCE CEDEX 3

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

LRC
N° 17105

CAPENERGIES
Domaine du Petit Arbois
Bat H. Poincaré
Avenue Louis Philibert CS 30658
13857 AIX EN PROVENCE CEDEX 3

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

A l'assemblée générale de l'association CAPENERGIES,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association CAPENERGIES relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l’audit des comptes annuels » du présent rapport.

Observation pour changement de méthode

Sans remettre en cause l’opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 exposées dans l’annexe des comptes annuels. Les principales modifications consistent en une nouvelle définition du résultat exceptionnel et la suppression de la technique de transferts de charges.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d’audit dans le respect des règles d’indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d’émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l’audit des comptes annuels de l’exercice.

Les appréciations ainsi portées s’inscrivent dans le contexte de l’audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n’exprimons pas d’opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Votre association enregistre dans ses comptes des subventions publiques qui suivent le traitement des fonds dédiés. Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté notamment à :

- apprécier le montant des subventions notifiées et comptabilisées par rapport aux conventions de subventions,

- confirmer les coûts engagés et imputés sur les projets subventionnés permettant ainsi de contrôler le montant de subventions à reconnaître en produits au titre de l'exercice et le montant à utiliser sur l'exercice suivant,
- contrôler la bonne application du traitement des fonds dédiés,
- vérifier les informations prévues par la réglementation dans l'annexe comptable.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

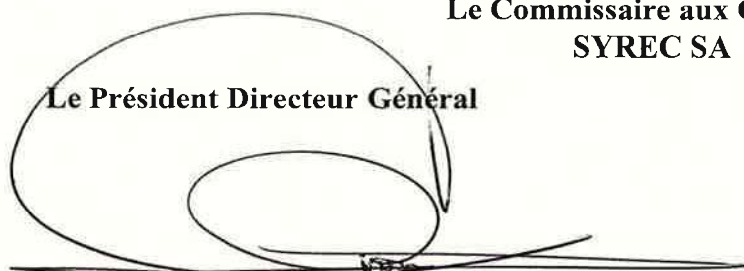
- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

FAIT A MARSEILLE, LE 11 MAI 2026

**Le Commissaire aux Comptes
SYREC SA**

Le Président Directeur Général



**Luc René CHAMOULEAU
Commissaire aux Comptes**

Bilan Actif

		31/12/2025			31/12/2024
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Règlement ANC 2022-06					
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement (I)				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions brevets droits similaires	82 214	82 214		
	Autres immobilisations incorporelles				
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
ACTIF CIRCULANT	Installations techniques, mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles	64 312	64 311	2	291
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes				
	BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations	500		500	500
	Titres imm. de l'activité de portefeuille				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
COMPTES DE REGULARISATION	Autres immobilisations financières	4 675		4 675	4 515
	TOTAL (II)	151 702	146 525	5 177	5 307
	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (2)				
TOTAL ACTIF (I à VII)	Créances clients, usagers et comptes rattachés	104 258	21 050	83 208	71 630
	Créances reçues par legs ou donations				
	Autres créances	2 150 453		2 150 453	1 819 876
	Charges constatées d'avance	35 840		35 840	9 493
	Valeurs mobilières de placement				
	Instruments financiers et jetons détenus				
	Disponibilités	722 643		722 643	648 573
	TOTAL (III)	3 013 195	21 050	2 992 145	2 549 572
	Frais d'émission des emprunts (IV)				
	Primes de remboursement des emprunts (V)				
	Ecart de conversion et différences d'évaluation Actif (VII)				
TOTAL ACTIF (I à VII)		3 164 896	167 575	2 997 321	2 554 879

(1) dont immobilisations financières à moins d'un an

4 675

(2) dont créances à plus d'un an

Bilan Passif

Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

31/12/2024

FONDS PROPRES		31/12/2025	31/12/2024
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Ecart de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité		
	Autres		
	Report à nouveau	434 284	395 927
	Excédent ou déficit de l'exercice	613	38 357
	Total des fonds propres (situation nette)	434 897	434 284
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement	562	1 362
	Provisions réglementées		
	Total des autres fonds propres	562	1 362
	Total des fonds propres	435 459	435 647
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés sur subventions d'exploitation	1 241 358	1 399 261
	Fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes		
	Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public		
	Total des fonds reportés et dédiés	1 241 358	1 399 261
Provisions	Provisions pour risques	26 773	22 674
	Provisions pour charges		
	Total des provisions	26 773	22 674
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit		
	Emprunts et dettes financières divers (2)		
	Instruments financiers à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	350 599	266 669
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	303 258	340 464
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	575 198	31 753
	Produits constatés d'avance (1)	64 676	58 411
	Total des dettes	1 293 731	697 297
	Ecart de conversion et différences d'évaluation - Passif		
	TOTAL PASSIF	2 997 321	2 554 879
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	612,67	38 357,13
	(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)	1 293 731	697 297
	(2) Dont emprunts participatifs		

Compte de Résultat 1/2

		31/12/2025	31/12/2024
		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations	309 032	361 985
	Vente de biens et services		
	Ventes de biens		
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service	180 336	375 801
	dont parrainages		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions	1 334 039	2 755 138
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consomptible		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels		
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières		
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions	28 034	62 433
	Utilisations des fonds dédiés	519 710	62 837
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
	Autres produits	253 462	250 093
Total des produits d'exploitation		2 624 632	3 868 286
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises		
	Variation de stocks		
	Achats de matières et autres approvisionnements	2 255	1 938
	Variation de stocks		
	Autres achats et charges externes	961 915	1 140 111
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés	66 364	68 277
	Salaires	813 205	850 936
	Cotisations sociales	378 747	388 131
	Dotation aux amortissements et dépréciations	21 340	5 745
	Dotation aux provisions	26 773	14 674
	Reports en fonds dédiés	356 301	1 350 096
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
	Autres charges	4 300	4 842
Total des charges d'exploitation		2 631 201	3 824 750
RESULTAT D'EXPLOITATION		(6 569)	43 536

Compte de Résultat 2/2

		31/12/2025	31/12/2024
Règlement ANC 2022-05			
RESULTAT D'EXPLOITATION		(6 569)	43 536
PRODUITS FINANCIERS	De participation		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés	8 748	6 088
	Reprises sur dépréciations et provisions		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
	Produits des immobilisations financières cédées		
Total des produits financiers		8 748	6 088
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées		
	Différences négatives de change		
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
	Charges nettes sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
Total des charges financières			
RESULTAT FINANCIER		8 748	6 088
RESULTAT COURANT avant impôts		2 179	49 624
	Produits exceptionnels		6 220
	Charges exceptionnelles		9 593
RESULTAT EXCEPTIONNEL			(3 373)
Participation des salariés aux résultats			
Impôts sur les bénéfices		1 566	7 894
TOTAL DES PRODUITS		2 633 380	3 880 594
TOTAL DES CHARGES		2 632 767	3 842 237
EXCEDENT ou DÉFICIT		613	38 357
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Dons en nature			
Prestations en nature		422 340	453 200
Bénévolat			
TOTAL		422 340	453 200
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Secours en nature			
Mise à disposition gratuite de biens			
Prestations		422 340	453 200
Personnel bénévole			
TOTAL		422 340	453 200

Annexe au Bilan

Annexe au bilan avant répartition qui présente les caractéristiques suivantes :

- Le bilan de l'exercice présente un total de **2 997 321** euros
- Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche :
 - un total produits de **2 633 380** euros
 - un total charges de **2 632 767** euros
 - dégage un résultat de **613** euros

L'exercice considéré :

- débute le **01/01/2025**
- finit le **31/12/2025**
- et a une durée de **12** mois.

Les notes (ou tableaux) ci-après, font partie intégrante des Comptes Annuels.

Ces comptes annuels sont établis par le dirigeant de l'ASSO CAPENERGIES avec le concours du cabinet qui intervient dans le cadre de sa mission de **Présentation des Comptes Annuels** qui lui a été confiée.

INFORMATIONS GENERALES ET COMPLEMENTAIRES

Description de l'objet social de l'entité :

Capenergies est un pôle de compétitivité dédié à la transition énergétique. Par son animation transverse entre le monde académique, les laboratoires et les entreprises, la mission du pôle est de faire émerger et accompagner des projets innovants sur des marchés applicatifs, à fort potentiel de croissance et de contribuer au développement économique des territoires.

Annexe au Bilan

Description de la nature et du périmètre des activités ou missions sociales :

Capenergies réunit 505 membres. Ce réseau est composé d'entreprises, de centres de recherche, d'organismes de formation, de financiers et d'institutionnels dont les activités s'inscrivent dans le développement économique des filières énergétiques bas carbone.

Son ambition est d'être un acteur important de deux grands défis de notre société :

- La transition énergétique, en contribuant à la recherche et la diffusion de solutions concrètes pour le remplacement des énergies fossiles, la réduction de la demande énergétique, la baisse des coûts, l'optimisation des systèmes énergétiques... en vue d'avoir un impact positif sur la baisse du réchauffement climatique et l'anticipation de ses conséquences.
- La compétitivité de la France, en favorisant le positionnement concurrentiel des entreprises régionales ou nationales sur les grandes filières énergétiques et en permettant de transformer notre potentiel de recherche en produits ou services compétitifs. Dans le contexte des années à venir, cet objectif prendra d'autant plus d'importance, l'innovation étant un levier majeur de la reconquête économique et énergétique à venir et de la réindustrialisation au coeur des enjeux de souveraineté.

Afin de contribuer à l'accélération de la Transition énergétique, le pôle évolue depuis la phase V, sur les 4 Domaines d'Activité Stratégique (DAS) suivants, confortés par le PIA 4, France 2030, les différentes stratégies d'accélération et le plan climat de la Région Sud : « Gardons une Cop d'avance » et de la Collectivité de Corse et leurs SRDEII respectifs votés en 2022 :

- Renforcer la sobriété et l'efficacité énergétique
- Décarboner les usages (industrie, bâtiments, agriculture et transports terrestres maritimes et aériens)
- Produire des énergies et de l'hydrogène bas carbone
- Développer les infrastructures et réseaux

Avec 3 axes transversaux clés pour atteindre les objectifs stratégiques visés, à savoir :

- Intégrer la transformation digitale et garantir la cyber sécurité
- Développer l'économie de ressources, dont l'économie circulaire
- Réussir les transformations sociétales pour rendre la transition énergétique désirable.

L'innovation et la transition énergétique sont au centre des priorités nationales et européennes, tant pour des enjeux climatiques que géopolitiques, ce qui conforte le pôle dans les actions stratégiques portées jusque-là. Une forte mobilisation est nécessaire pour accompagner les membres et projets vers les différents dispositifs et faire émerger des projets structurants pour contribuer à la relocalisation industrielle.

Par ailleurs, l'accélération des actions de décarbonation des différents secteurs économiques amène le pôle à adresser de façon plus directe les utilisateurs finaux, ce qui constitue une évolution importante de son organisation.

Annexe au Bilan

Description des moyens mis en oeuvre :

Capenergies réalise ses missions grâce à une équipe interne de qualité et à un réseau qualifié d'experts techniques.

Elle facture des contributions et/ou prestations à ses membres ou partenaires.

Elle est soutenue depuis sa création par les acteurs publics au niveau local, régional, national et européen.

Elle bénéficie également de contributions volontaires sous forme de mise à disposition de moyens.

Le label de Pôle de compétitivité, renouvelé pour la période 2023-2026, lui confère une visibilité et lui ouvre un champ d'action en cohérence avec ses missions.

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **2 997 321 euros**.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **2 633 380 euros** et un total **charges** de **2 632 767 euros**, dégageant ainsi un **résultat** de **613 euros**.

L'exercice considéré débute le **01/01/2025** et finit le **31/12/2025**.
Il a une durée de **12 mois**.

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 complété par le règlement ANC 2018-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice, lui-même modifié par le règlement ANC 2020-08 du 04/12/20.

Le règlement ANC n° 2022-06 relatif à la modernisation des états financiers a également été appliqué. Les changements de présentation qui en découlent ont été suivis ; notamment en matière de quote part de reprises de subventions d'investissements qui sont désormais portés dans le résultat d'exploitation plutôt qu'en exceptionnel.

Les comptes transfert de charges sont supprimés au profit d'un reclassement en diminution des comptes de charges.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Règles et Méthodes Comptables

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- Concessions, logiciels et brevets : 1 à 3 ans
- Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- Matériel de bureau : 3 à 5 ans
- Matériel informatique : 3 à 5 ans
- Mobilier : 3 à 5 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Immobilisations

Règlement ANC 2022-06

		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt.p à p.	Cessions	
Règlement ANC 2022-06							
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Autres	89 187			6 972	82 214	
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	89 187			6 972	82 214	
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agencé aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Instal., agencement, aménagement divers	4 847				4 847	
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	75 437			15 972	59 465	
	Emballages récupérables et divers						
Immobilisations corporelles en cours							
Avances et acomptes							
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES		80 284			15 972	64 312	
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DES TIENES A ETRE CEDES							
FINANCIERES	Participations	500				500	
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières	4 515		160		4 675	
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	5 015		160		5 175	
TOTAL		174 486		160	22 944	151 702	

Amortissements

		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2025
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Autres	89 187		6 972	82 214
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	89 187		6 972	82 214
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre				
	sur sol d'autrui				
	instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels				
	Autres instal., agencement, aménagement divers	4 817	28		4 845
	Matériel de transport				
Matériel de bureau, mobilier	75 176	262	15 972	59 465	
Emballages récupérables et divers					
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	79 993	290	15 972	64 311
TOTAL		169 179	290	22 944	146 525

Provisions

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2025
PROVISIONS REGLEMEENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
PROVISIONS REGLEMEENTEES					
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres	22 674	26 773	22 674	26 773
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		22 674	26 773	22 674	26 773
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles legs ou donations des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients, usagers	5 360	21 050	5 360	21 050
	Sur créances reçues par legs ou donations				
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	5 360	21 050	5 360	21 050
TOTAL GENERAL		28 034	47 823	28 034	47 823
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles			47 823	28 034	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

Créances et Dettes

Règlement ANC 2022-06		31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	4 675	4 675	
	Clients, usagers douteux ou litigieux			
	Autres créances clients, usagers	104 258	104 258	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices	4 356	4 356	
	Taxes sur la valeur ajoutée	98 340	98 340	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers	2 047 576	2 047 576	
	Confédération, fédération, union, entités affiliées			
	Créances reçues par legs ou donations			
	Débiteurs divers	181	181	
	Charges constatées d'avance	35 840	35 840	
	TOTAL DES CREANCES	2 295 227	2 295 227	
	Prêts accordés en cours d'exercice			
	Remboursements obtenus en cours d'exercice			
	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

		31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	350 599	350 599		
	Dettes des legs ou donations				
	Personnel et comptes rattachés	136 119	136 119		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	113 835	113 835		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	16 385	16 385		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	36 919	36 919		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Confédération, fédération, union, entités affiliées				
	Autres dettes	575 198	575 198		
	Dettes représentatives de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance	64 676	64 676		
	TOTAL DES DETTES	1 293 731	1 293 731		
	Emprunts souscrits en cours d'exercice				
	Emprunts remboursés en cours d'exercice				
	Emprunts dettes associés (personnes physiques)				

Variation des Fonds Propres

Règlement ANC 2022-06

	Fonds propres clôture 31/12/2024	Affectation du résultat N-1	Augmentation	Diminution ou consommation	Fonds propres clôture 31/12/2025
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves pour projet de l'entité					
Autres réserves					
Report à nouveau	395 927	38 357			434 284
Excédent ou déficit de l'exercice	38 357	(38 357)	613		613
Situation nette	434 284		613		434 897
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement	1 362			800	562
Provisions réglementées					
TOTAL	435 647		613	800	435 459

TABEAU DE SUIVI DES SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT
(dont Fonds Dédies)

2025

FINANCEUR	NOM DE L'ACTION	FONDS DEDIES AU 31/12/N-1	EXERCICE N			FONDS DEDIES AU 31/12/N	Fin
			MONTANT CONVENTIONNES	Utilisation	Réduction		
DGE via CJC	Gouvernance		10 000,00 €	10 000,00		*	
DGE via CJC	Animation		10 199,00 €	10 199,00		*	
REGION SUD	Gouvernance		191 900,00 €	191 900,00		*	
REGION SUD	Animation (dont part Eau)		175 686,00 €	175 686,00	*	*	
REGION SUD	Energies de demain		277 067,00 €	277 067,00		*	
ADEC	Gouvernance		39 774,00 €	39 774,00		*	
ADEC	Animation + Autres		37 226,00 €	37 226,00		*	
ADEC	Collaborations corses		53 000,00 €	53 000,00		*	
MPM	Gouvernance et Animation		50 000,00 €	50 000,00		*	
MPM	Systèmes énergétiques, mobilité et digital		33 000,00 €	33 000,00		*	
TPM	Gouvernance		5 000,00 €	5 000,00		*	
TPM	Animation		10 000,00 €	10 000,00		*	
TPM	Energies de demain		10 000,00 €	10 000,00		*	
Ville de Marseille	Action		15 000,00 €	15 000,00		*	
Grand Aigron	Animation		19 000,00 €	19 000,00		*	
NCA 2025 (dats ?)	Systèmes énergétiques, mobilité et digital	4 444,44 €		4 444,44 €		*	
NCA 2025 (dats ?)	Systèmes énergétiques, mobilité et digital		20 000,00 €	20 000,00 €		*	
EUROPE	CONCERTO RENOV	54 670,15 €		20 550,55 €		34 089	31-oct-25
EUROPE	DIH	144 505,15 €		35 205,15 €		108 288	31-oct-26
REGION SUD	DIH	80 625,55 €		21 000,41 €		68 962	31-oct-26
EUROPE	FRUYGE	624 360,48 €		137 385,34 €		486 995	26-fev-26
EUROPE	GARDEN	237 720,81 €		135 968,00 €		102 153	30-oct-26
EUROPE	H2 MOVE	127 588,10 €		65 874,31 €		61 714	31-oct-27
EUROPE	INVECE	120 850,87 €		97 991,54 €		22 856	26-fev-26
EUROPE	RENEW BOOSTER		126 246,58 €	11 441,86 €		114 855	30-jan-26
Caisse des Dépôts et Consignation	OPPEN		250 000,00 €	8 553,78 €		241 446	5-oct-
EUROPE	REGUL SUITE H2 GLOBAL	5 505					
TOTAL		1 399 261,35 €	1 333 238,59 €	1 495 647,15 €	+ €	1 241 357,99 €	

Tableau de suivi des fonds dédiés

I - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AFFECTEES				
Ressources	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours d'exercice	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Fonds restant à engager en fin d'exercice
	A	B	C	D = A - B + C
Fonds dédiés				
Cf.état Subventions d'exploitation	1 399 261	534 200	376 297	1 241 358
TOTAL	1 399 261	534 200	376 297	1 241 358

II - RESSOURCES PROVENANT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC				
Ressources	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours d'exercice	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Fonds restant à engager en fin d'exercice
	A	B	C	D = A - B + C
Dons manuels				
Total				
Legs et donations				
Total				
TOTAL				

Fonds dédiés

Subventions de fonctionnement affectées - Fonds dédiés	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours d'exercice	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Fonds restant à engager en fin d'exercice
EUROPE - CONCERTO RENOVE	54 670	20 581		34 089
NCA - SYSTEMES ENERGETIQUE 2024	4 444	4 444		
EUROPE - DIH EUROPE	144 506	36 219		108 288
EUROPE - DIH REGION	90 626	21 663		68 962
EUROPE - GARDEN	237 721	135 568		102 153
EUROPE - H2MOVE	127 588	65 874		61 714
EUROPE - INVECE	120 851	97 995		22 856
EUROPE - FRHYGE	624 360	137 365		486 995
EUROPE - RENEW BOOSTER		11 442	126 297	114 855
EUROPE - CDC OPPEN		8 554	250 000	241 446
EUROPE - H2 GLOBAL REGUL 2024	(5 505)	(5 505)		
Totalisation	1 399 261	534 200	376 297	1 241 358

Variation des Fonds Dédiés

	Fonds dédiés clôture 31/12/2024	Reports	Utilisations		Transferts	Fonds dédiés clôture 31/12/2025	
			Montant global	dont rembour- sements		Montant global	dont fds dédiés à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation							
Cf.état Subventions d'exploitation	1 399 261	376 297	534 200			1 241 358	
Contributions financières d'autres org.							
Ressources liées à la générosité du public							
TOTAL	1 399 261	376 297	534 200			1 241 358	

--

Variation des Subventions d'Investissement

	Subventions à la clôture 31/12/2024	Augmentation	Diminution	Subvention à la clôture 31/12/2025
Subventions d'investissement				
Subventions d'équipement	4 000			4 000
Autres subventions d'investissement				
Montant nominal	4 000			4 000
Quotes-parts virées au compte de résultat	2 638	800		3 438

Evaluation des contributions volontaires en nature

Répartition par nature de produits	31/12/2025	31/12/2024
Dons en nature		
Prestations en nature Mises à disposition	422 340	453 200
Bénévolat	422 340	453 200
Total	422 340	453 200

Répartition par nature de charges	31/12/2025	31/12/2024
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens		
Prestations Mises à disposition	422 340	453 200
Personnel bénévole	422 340	453 200
Total	422 340	453 200

Engagements financiers et autres informations

Engagement en matière de pensions et retraites

L'association n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

Rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés, et avantages en nature alloués (art. 431-13 règlement ANC n° 2014-03)

Les fonctions de président ne sont pas rémunérées. Au sein de l'association, le montant des rémunérations et avantages en nature des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés visés par l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif n'est pas communiqué. En effet, compte tenu de l'organisation et de la répartition des pouvoirs au sein de la structure, cette information reviendrait à indiquer une rémunération individuelle.

31/12/2025

[illegible]

- (et sur le site internet de l'association ou du fonds de dotation).

Charges à payer

		31/12/2025
Règlement ANC 2022-06		
Total des Charges à payer		444 127
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		197 061
<i>Fournisseurs - fact. non parvenues</i>	197 061	
Dettes fiscales et sociales		214 429
<i>Dettes provis. pr congés à payer</i>	70 137	
<i>Personnel - autres charges à payer</i>	65 982	
<i>Charges sociales s/congés à payer</i>	31 436	
<i>Charges sociales sur primes</i>	41 040	
<i>Taxe sur les salaires</i>	5 834	
Autres dettes		32 636
<i>Avoirs à établir</i>	20 112	
<i>Divers - charges à payer</i>	12 524	

Produits à recevoir

Règlement ANC 2022-06		31/12/2025
Total des Produits à recevoir		2 054 164
Autres créances clients		6 588
<i>Clients - factures à établir</i>	<i>6 588</i>	
Autres créances		2 047 576
<i>sub CDC 2025</i>	<i>20 199</i>	
<i>Sub Adec 2025</i>	<i>37 000</i>	
<i>Sub Aix Mars. Provence 2025</i>	<i>16 600</i>	
<i>Sub région sud 2025</i>	<i>322 872</i>	
<i>Sub région Sud 2024</i>	<i>9 617</i>	
<i>Sub Métropole Toulon - Tpm 2025</i>	<i>7 500</i>	
<i>Sub Europe Garden</i>	<i>233 050</i>	
<i>Sub Europe Concerto Rénov</i>	<i>27 210</i>	
<i>Sub Europe Frhyge</i>	<i>494 086</i>	
<i>Sub Europe H2move</i>	<i>69 503</i>	
<i>Sub Europe Invece</i>	<i>54 102</i>	
<i>Sub Europe Dih Move2Digital</i>	<i>132 591</i>	
<i>Sub Europe New Booster</i>	<i>333 247</i>	
<i>Sub Europe Oppen</i>	<i>250 000</i>	

Effectif moyen

		31/12/2025	Interne	Externe
EFFECTIF MOYEN PAR CATEGORIE	Cadres & professions intellectuelles supérieures		15	3
	Professions intermédiaires			
	Employés		1	
	Ouvriers			
	TOTAL		16	3

--



CABINET
DESNault
& ASSOCIÉS

ASSO CAPENERGIES

POLE DE COMPETITIVITE
13100 AIX EN PROVENCE

SIRET : 48870221800022
APE : 9499Z

BILAN AU 31.12.2025



Sommaire

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

<i>Attestation</i>	1
COMPTES ANNUELS	2
<i>Bilan Actif</i>	3
<i>Bilan Passif</i>	4
<i>Compte de Résultat 1/2</i>	5
<i>Compte de Résultat 2/2</i>	6
ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS	7
<i>Règles et méthodes comptables</i>	10
<i>Immobilisations</i>	12
<i>Amortissements</i>	13
<i>Provisions</i>	14
<i>Créances et dettes</i>	15
<i>Variation des fonds propres</i>	16
<i>Subventions de fonctionnement (dont fonds dédiés)</i>	17
<i>Tableau de suivi des fonds dédiés</i>	18
<i>Fonds dédiés</i>	19
<i>Variation des fonds dédiés</i>	20
<i>Variation des subventions d'investissement</i>	21
<i>Evaluation des contributions volontaires en nature</i>	22
<i>Engagements financiers et autres informations</i>	23
<i>Avantages et ressources provenant de l'étranger</i>	24
<i>Avantages et ressources provenant de l'étranger /1</i>	25
<i>Charges à payer</i>	26
<i>Produits à recevoir</i>	27
<i>Charges constatées d'avance (détail)</i>	28
<i>Produits constatés d'avance (détail)</i>	29
<i>Effectif moyen</i>	30
ETATS FISCAUX	31
<i>BIC - Déclaration 2065 - Impôt sur les Sociétés</i>	32
<i>BIC - Déclaration 2065 Bis- Impôt sur les Sociétés</i>	33
<i>BIC - Déclaration 2065 BisSuite - Impôt sur les Sociétés</i>	34
<i>BIC-RN 2050 - Bilan Actif</i>	35
<i>BIC-RN 2051 - Bilan Passif</i>	36
<i>BIC-RN 2052 - Compte de résultat</i>	37
<i>BIC-RN 2053 - Compte de résultat suite</i>	38
<i>BIC-RN 2054 - Immobilisations</i>	39
<i>BIC-RN 2054 bis - Ecart de réévaluation</i>	40
<i>BIC-RN 2055 - Amortissements</i>	41
<i>BIC-RN 2059A - Plus et Moins-values</i>	42
<i>2059A - Détail des immobilisations cédées</i>	43
<i>BIC-RN 2056 - Provisions</i>	44
<i>2056 - Détail des autres provisions pour risques et charges</i>	45
<i>BIC-RN 2057 - Créances et Dettes</i>	46
<i>BIC-RN 2058A - Résultat fiscal</i>	47
<i>2058A - Réintégrations diverses</i>	48
<i>2058A - Déductions diverses</i>	49
<i>BIC-RN 2058B - Suivi des déficits</i>	50
<i>BIC-RN 2058C - Renseignements divers</i>	51
<i>BIC-RN 2059B - Affectation des plus-values</i>	52
<i>BIC-RN 2059D - Affectation plus-values LT</i>	53
<i>BIC-RN 2059C - Suivi des moins-values</i>	54
<i>BIC-RN 2059E - Valeur ajoutée</i>	55

Attestation de présentation des comptes

En notre qualité d'expert-comptable, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'ASSO CAPENERGIES relatifs à l'exercice du **01/01/2025** au **31/12/2025**, qui se caractérisent par les données suivantes :

Total du bilan : 2 997 321 euros

Produits d'exploitation : 2 624 632 euros

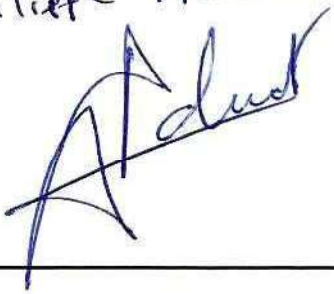
Résultat net comptable : 613 euros

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Fait à Aubagne
Le 08/03/2026

Michel MALHERBE
Expert-comptable

Approuvé par le trésorier
Philippe ADNOT


DocuSigned by:
Michel MALHERBE
9D754E99A5554C2...

Etats financiers au 31/12/2025

COMPTES ANNUELS

Bilan Actif

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025			31/12/2024
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement (I)				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions brevets droits similaires	82 214	82 214		
	Autres immobilisations incorporelles				
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
ACTIF CIRCULANT	Installations techniques,mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles	64 312	64 311	2	291
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes				
	BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations	500		500	500
	Titres imm. de l'activité de portefeuille				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
COMPTES DE REGULARISATION	Autres immobilisations financières	4 675		4 675	4 515
	TOTAL (II)	151 702	146 525	5 177	5 307
	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (2)				
TOTAL ACTIF (I à VII)	Créances clients, usagers et comptes rattachés	104 258	21 050	83 208	71 630
	Créances reçues par legs ou donations				
	Autres créances	2 150 453		2 150 453	1 819 876
	Charges constatées d'avance	35 840		35 840	9 493
	Valeurs mobilières de placement				
	Instruments financiers et jetons détenus				
	Disponibilités	722 643		722 643	648 573
	TOTAL (III)	3 013 195	21 050	2 992 145	2 549 572
	Frais d'émission des emprunts (IV)				
	Primes de remboursement des emprunts (V)				
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation				
	Actif (VII)				
	TOTAL ACTIF (I à VII)	3 164 896	167 575	2 997 321	2 554 879

(1) dont immobilisations financières à moins d'un an	4 675
(2) dont créances à plus d'un an	

Bilan Passif

		31/12/2025	31/12/2024
Règlement ANC 2022-06			
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité		
	Autres		
	Report à nouveau	434 284	395 927
	Excédent ou déficit de l'exercice	613	38 357
	Total des fonds propres (situation nette)	434 897	434 284
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement	562	1 362
	Provisions réglementées		
	Total des autres fonds propres	562	1 362
	Total des fonds propres	435 459	435 647
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés sur subventions d'exploitation	1 241 358	1 399 261
	Fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes		
	Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public		
	Total des fonds reportés et dédiés	1 241 358	1 399 261
Provisions	Provisions pour risques	26 773	22 674
	Provisions pour charges		
	Total des provisions	26 773	22 674
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit		
	Emprunts et dettes financières divers (2)		
	Instruments financiers à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	350 599	266 669
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	303 258	340 464
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	575 198	31 753
	Autres dettes		
	Produits constatés d'avance (1)	64 676	58 411
	Total des dettes	1 293 731	697 297
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif		
TOTAL PASSIF		2 997 321	2 554 879
Résultat de l'exercice exprimé en centimes		612,67	38 357,13
(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)		1 293 731	697 297
(2) Dont emprunts participatifs			

Compte de Résultat 1/2

		31/12/2025	31/12/2024
Règlement ANC 2022-06			
		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations	309 052	361 985
	Vente de biens et services		
	Ventes de biens		
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service	180 336	375 801
	dont parrainages		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions	1 334 039	2 755 138
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels		
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières		
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions	28 034	62 433
CHARGES D'EXPLOITATION	Utilisations des fonds dédiés	519 710	62 837
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
	Autres produits	253 462	250 093
	Total des produits d'exploitation	2 624 632	3 868 286
	Achats de marchandises		
	Variation de stocks		
	Achats de matières et autres approvisionnements	2 255	1 938
	Variation de stocks		
	Autres achats et charges externes	961 915	1 140 111
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés	66 364	68 277
	Salaires	813 205	850 936
	Cotisations sociales	378 747	388 131
	Dotation aux amortissements et dépréciations	21 340	5 745
	Dotation aux provisions	26 773	14 674
	Reports en fonds dédiés	356 301	1 350 096
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
	Autres charges	4 300	4 842
	Total des charges d'exploitation	2 631 201	3 824 750
RESULTAT D'EXPLOITATION		(6 569)	43 536

Compte de Résultat 2/2

		31/12/2025	31/12/2024
Règlement ANC 2022-06			
RESULTAT D'EXPLOITATION		(6 569)	43 536
PRODUITS FINANCIERS	De participation		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés	8 748	6 088
	Reprises sur dépréciations et provisions		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
	Produits des immobilisations financières cédées		
Total des produits financiers		8 748	6 088
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées		
	Différences négatives de change		
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
	Charges nettes sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
Total des charges financières			
RESULTAT FINANCIER		8 748	6 088
RESULTAT COURANT avant impôts		2 179	49 624
	Produits exceptionnels		6 220
	Charges exceptionnelles		9 593
RESULTAT EXCEPTIONNEL			(3 373)
Participation des salariés aux résultats			
Impôts sur les bénéfices		1 566	7 894
TOTAL DES PRODUITS		2 633 380	3 880 594
TOTAL DES CHARGES		2 632 767	3 842 237
EXCEDENT ou DEFICIT		613	38 357
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Dons en nature			
Prestations en nature		422 340	453 200
Bénévolat			
TOTAL		422 340	453 200
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Secours en nature			
Mise à disposition gratuite de biens			
Prestations		422 340	453 200
Personnel bénévole			
TOTAL		422 340	453 200

Annexe au Bilan

Annexe au bilan avant répartition qui présente les caractéristiques suivantes :

- Le bilan de l'exercice présente un total de **2 997 321** euros
- Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche :
 - un total produits de **2 633 380** euros
 - un total charges de **2 632 767** euros
 - dégage un résultat de **613** euros

L'exercice considéré :

- débute le **01/01/2025**
- finit le **31/12/2025**
- et a une durée de **12** mois.

Les notes (ou tableaux) ci-après, font partie intégrante des Comptes Annuels.

Ces comptes annuels sont établis par le dirigeant de l'**ASSO CAPENERGIES** avec le concours du cabinet qui intervient dans le cadre de sa mission de **Présentation des Comptes Annuels** qui lui a été confiée.

INFORMATIONS GENERALES ET COMPLEMENTAIRES

Description de l'objet social de l'entité :

Capenergies est un pôle de compétitivité dédié à la transition énergétique. Par son animation transverse entre le monde académique, les laboratoires et les entreprises, la mission du pôle est de faire émerger et accompagner des projets innovants sur des marchés applicatifs, à fort potentiel de croissance et de contribuer au développement économique des territoires.

Annexe au Bilan

Description de la nature et du périmètre des activités ou missions sociales :

Capenergies réunit 505 membres. Ce réseau est composé d'entreprises, de centres de recherche, d'organismes de formation, de financiers et d'institutionnels dont les activités s'inscrivent dans le développement économique des filières énergétiques bas carbone.

Son ambition est d'être un acteur important de deux grands défis de notre société :

- La transition énergétique, en contribuant à la recherche et la diffusion de solutions concrètes pour le remplacement des énergies fossiles, la réduction de la demande énergétique, la baisse des coûts, l'optimisation des systèmes énergétiques... en vue d'avoir un impact positif sur la baisse du réchauffement climatique et l'anticipation de ses conséquences.
- La compétitivité de la France, en favorisant le positionnement concurrentiel des entreprises régionales ou nationales sur les grandes filières énergétiques et en permettant de transformer notre potentiel de recherche en produits ou services compétitifs. Dans le contexte des années à venir, cet objectif prendra d'autant plus d'importance, l'innovation étant un levier majeur de la reconquête économique et énergétique à venir et de la réindustrialisation au coeur des enjeux de souveraineté.

Afin de contribuer à l'accélération de la Transition énergétique, le pôle évolue depuis la phase V, sur les 4 Domaines d'Activité Stratégique (DAS) suivants, confortés par le PIA 4, France 2030, les différentes stratégies d'accélération et le plan climat de la Région Sud : « Gardons une Cop d'avance » et de la Collectivité de Corse et leurs SRDEII respectifs votés en 2022 :

- Renforcer la sobriété et l'efficacité énergétique
- Décarboner les usages (industrie, bâtiments, agriculture et transports terrestres maritimes et aériens)
- Produire des énergies et de l'hydrogène bas carbone
- Développer les infrastructures et réseaux

Avec 3 axes transversaux clés pour atteindre les objectifs stratégiques visés, à savoir :

- Intégrer la transformation digitale et garantir la cyber sécurité
- Développer l'économie de ressources, dont l'économie circulaire
- Réussir les transformations sociétales pour rendre la transition énergétique désirable.

L'innovation et la transition énergétique sont au centre des priorités nationales et européennes, tant pour des enjeux climatiques que géopolitiques, ce qui conforte le pôle dans les actions stratégiques portées jusque-là. Une forte mobilisation est nécessaire pour accompagner les membres et projets vers les différents dispositifs et faire émerger des projets structurants pour contribuer à la relocalisation industrielle.

Par ailleurs, l'accélération des actions de décarbonation des différents secteurs économiques amène le pôle à adresser de façon plus directe les utilisateurs finaux, ce qui constitue une évolution importante de son organisation.

Annexe au Bilan

Description des moyens mis en oeuvre :

Capenergies réalise ses missions grâce à une équipe interne de qualité et à un réseau qualifié d'experts techniques.

Elle facture des contributions et/ou prestations à ses membres ou partenaires.

Elle est soutenue depuis sa création par les acteurs publics au niveau local, régional, national et européen.

Elle bénéficie également de contributions volontaires sous forme de mise à disposition de moyens.

Le label de Pôle de compétitivité, renouvelé pour la période 2023-2026, lui confère une visibilité et lui ouvre un champ d'action en cohérence avec ses missions.

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **2 997 321** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **2 633 380** euros et un total **charges** de **2 632 767** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **613** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2025** et finit le **31/12/2025**.

Il a une durée de **12** mois.

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 complété par le règlement ANC 2018-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice, lui-même modifié par le règlement ANC 2020-08 du 04/12/20.

Le règlement ANC n° 2022-06 relatif à la modernisation des états financiers a également été appliqué. Les changements de présentation qui en découlent ont été suivis ; notamment en matière de quote part de reprises de subventions d'investissements qui sont désormais portés dans le résultat d'exploitation plutôt qu'en exceptionnel.

Les comptes transfert de charges sont supprimés au profit d'un reclassement en diminution des comptes de charges.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Règles et Méthodes Comptables

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- Concessions, logiciels et brevets : 1 à 3 ans
- Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- Matériel de bureau : 3 à 5 ans
- Matériel informatique : 3 à 5 ans
- Mobilier : 3 à 5 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Immobilisations

Règlement ANC 2022-06		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Autres	89 187				6 972	82 214
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	89 187				6 972	82 214
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencet aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Instal., agencement, aménagement divers	4 847					4 847
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	75 437				15 972	59 465
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	80 284				15 972	64 312
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DES TINES A ETRE CEDES							
FINANCIERES	Participations	500					500
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières	4 515		160			4 675
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	5 015		160			5 175
TOTAL		174 486		160		22 944	151 702

Amortissements

		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2025
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Autres	89 187		6 972	82 214
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	89 187		6 972	82 214
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre				
	sur sol d'autrui				
	instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels				
	Autres instal., agencement, aménagement divers	4 817	28		4 845
	Matériel de transport				
	Matériel de bureau, mobilier	75 176	262	15 972	59 465
	Emballages récupérables et divers				
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES		79 993	290	15 972	64 311
TOTAL		169 179	290	22 944	146 525

Provisions

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2025
PROVISIONS REGLEMEENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMEENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres	22 674	26 773	22 674	26 773
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	22 674	26 773	22 674	26 773
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles legs ou donations des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients, usagers	5 360	21 050	5 360	21 050
	Sur créances reçues par legs ou donations				
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	5 360	21 050	5 360	21 050
	TOTAL GENERAL	28 034	47 823	28 034	47 823
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles			47 823	28 034	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

Créances et Dettes

Règlement ANC 2022-06		31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	4 675	4 675	
	Clients, usagers douteux ou litigieux			
	Autres créances clients, usagers	104 258	104 258	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices	4 356	4 356	
	Taxes sur la valeur ajoutée	98 340	98 340	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers	2 047 576	2 047 576	
	Confédération, fédération, union, entités affiliées			
	Créances reçues par legs ou donations			
	Débiteurs divers	181	181	
	Charges constatées d'avance	35 840	35 840	
TOTAL DES CREANCES		2 295 227	2 295 227	
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	350 599	350 599		
	Dettes des legs ou donations				
	Personnel et comptes rattachés	136 119	136 119		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	113 835	113 835		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	16 385	16 385		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	36 919	36 919		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Confédération, fédération, union, entités affiliées				
	Autres dettes	575 198	575 198		
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance	64 676	64 676		
TOTAL DES DETTES		1 293 731	1 293 731		
Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice					
Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

Variation des Fonds Propres

Règlement ANC 2022-06	Fonds propres clôture 31/12/2024	Affectation du résultat N-1	Augmentation	Diminution ou consommation	Fonds propres clôture 31/12/2025
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves pour projet de l'entité					
Autres réserves					
Report à nouveau	395 927	38 357			434 284
Excédent ou déficit de l'exercice	38 357	(38 357)	613		613
Situation nette	434 284		613		434 897
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement	1 362			800	562
Provisions réglementées					
TOTAL	435 647		613	800	435 459

TABLEAU DE SUIVI DES SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT
(dont Fonds Dédiés)

2025

FINANCEUR	NOM DE L'ACTION	FONDS DEDIES AU 31/12/N-1	EXERCICE N			FONDS DEDIES AU 31/12/N	Fin
			MONTANT CONVENTIONNES	Utilisation	Réduction		
DGE via CdC	Gouvernance		10 000,00 €	10 000,00		-	
DGE via CdC	Animation		10 199,00 €	10 199,00		-	
REGION SUD	Gouvernance		191 990,00 €	191 990,00		-	
REGION SUD	Animation (dont part Etat)		176 686,00 €	176 686,00	-	-	
REGION SUD	Energies de demain		277 067,00 €	277 067,00		-	
ADEC	Gouvernance		39 774,00 €	39 774,00		-	
ADEC	Animation + Autres		37 226,00 €	37 226,00		-	
ADEC	Cofisations corses		53 000,00 €	53 000,00		-	
MPM	Gouvernance et Animation		50 000,00 €	50 000,00		-	
MPM	Systèmes énergétiques, mobilité et digital		33 000,00 €	33 000,00		-	
TPM	Gouvernance		5 000,00 €	5 000,00		-	
TPM	Animation		10 000,00 €	10 000,00		-	
TPM	Energies de demain		10 000,00 €	10 000,00		-	
Ville de Marseille	Action		15 000,00 €	15 000,00		-	
Grand Avignon	Animation		18 000,00 €	18 000,00		-	
NCA reliquat convention 2024	Systèmes énergétiques, mobilité et digital	4 444,44 €		4 444,44 €		-	
NCA 2025 (dates ?)	Systèmes énergétiques, mobilité et digital		20 000,00 €	20 000,00 €		-	
EUROPE	CONCERTO RENOV	54 670,16 €		20 580,95 €		34 089	31-oct.-25
EUROPE	DIH	144 506,15 €		36 218,51 €		108 288	31-mai-26
REGION SUD	DIH	90 625,55 €		21 663,41 €		68 962	31-mai-26
EUROPE	FRHYGE	624 360,48 €		137 365,34 €		486 995	28-févr.-29
EUROPE	GARDEN	237 720,81 €		135 568,00 €		102 153	30-sept.-26
EUROPE	H2 MOVE	127 588,10 €		65 874,31 €		61 714	31-août-27
EUROPE	INVECE	120 850,87 €		97 994,54 €		22 856	28-févr.-26
EUROPE	RENEW BOOSTER		126 296,59 €	11 441,86 €		114 855	30-juin-28
Caisse des Dépôts et Consignation	OPPEN		250 000,00 €	8 553,78 €		241 446	5 ans
EUROPE	REGUL SUITE H2 GLOBAL	- 5 505					
TOTAL		1 399 261,35 €	1 333 238,59 €	1 496 647,15 €	- €	1 241 357,99 €	

Tableau de suivi des fonds dédiés

I - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AFFECTEES				
Ressources	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours d'exercice	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Fonds restant à engager en fin d'exercice
	A	B	C	D = A - B + C
Fonds dédiés				
Cf.état Subventions d'exploitation	1 399 261	534 200	376 297	1 241 358
TOTAL	1 399 261	534 200	376 297	1 241 358

II - RESSOURCES PROVENANT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC				
Ressources	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours d'exercice	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Fonds restant à engager en fin d'exercice
	A	B	C	D = A - B + C
Dons manuels				
Total				
Legs et donations				
Total				
TOTAL				

Fonds dédiés

Subventions de fonctionnement affectées - Fonds dédiés	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours d'exercice	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Fonds restant à engager en fin d'exercice
EUROPE - CONCERTO RENOVE	54 670	20 581		34 089
NCA - SYSTEMES ENERGETIQUE 2024	4 444	4 444		
EUROPE - DIH EUROPE	144 506	36 219		108 288
EUROPE - DIH REGION	90 626	21 663		68 962
EUROPE - GARDEN	237 721	135 568		102 153
EUROPE - H2MOVE	127 588	65 874		61 714
EUROPE - INVECE	120 851	97 995		22 856
EUROPE - FRHYGE	624 360	137 365		486 995
EUROPE - RENEW BOOSTER		11 442	126 297	114 855
EUROPE - CDC OPPEN		8 554	250 000	241 446
EUROPE - H2 GLOBAL REGUL 2024	(5 505)	(5 505)		
Totalisation	1 399 261	534 200	376 297	1 241 358

Variation des Fonds Dédiés

Fonds dédiés clôture 31/12/2024	Reports	Utilisations		Transferts	Fonds dédiés clôture 31/12/2025	
		Montant global	dont rembour- sements		Montant global	dont fds dédiés à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices

Subventions d'exploitation	1 399 261	376 297	534 200			1 241 358	
Cf.état Subventions d'exploitation							
Contributions financières d'autres org.							
Ressources liées à la générosité du public							
TOTAL	1 399 261	376 297	534 200			1 241 358	

Variation des Subventions d'Investissement

	Subventions à la clôture 31/12/2024	Augmentation	Diminution	Subvention à la clôture 31/12/2025
Subventions d'investissement				
Subventions d'équipement	4 000			4 000
Autres subventions d'investissement				
Montant nominal	4 000			4 000
Quotes-parts virées au compte de résultat	2 638	800		3 438

Evaluation des contributions volontaires en nature

Répartition par nature de produits	31/12/2025	31/12/2024
Dons en nature		
Prestations en nature		
Mises à disposition	422 340	453 200
Bénévolat	422 340	453 200
Total	422 340	453 200

Répartition par nature de charges	31/12/2025	31/12/2024
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens		
Prestations		
Mises à disposition	422 340	453 200
Personnel bénévole	422 340	453 200
Total	422 340	453 200

Engagements financiers et autres informations

Engagement en matière de pensions et retraites

L'association n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

Rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés, et avantages en nature alloués (art. 431-13 règlement ANC n° 2014-03)

Les fonctions de président ne sont pas rémunérées. Au sein de l'association, le montant des rémunérations et avantages en nature des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés visés par l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif n'est pas communiqué. En effet, compte tenu de l'organisation et de la répartition des pouvoirs au sein de la structure, cette information reviendrait à indiquer une rémunération individuelle.

31/12/2025

[illegible]

- (et sur le site internet de l'association ou du fonds de dotation).

31/12/2025

[illegible]

Charges à payer

Règlement ANC 2022-06		31/12/2025
Total des Charges à payer		444 127
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		197 061
Fournisseurs - fact. non parvenues	197 061	
Dettes fiscales et sociales		214 429
Dettes provis. pr congés à payer	70 137	
Personnel - autres charges à payer	65 982	
Charges sociales s/congés à payer	31 436	
Charges sociales sur primes	41 040	
Taxe sur les salaires	5 834	
Autres dettes		32 636
Avoirs à établir	20 112	
Divers - charges à payer	12 524	

Produits à recevoir

Règlement ANC 2022-06		31/12/2025
Total des Produits à recevoir		2 054 164
Autres créances clients		6 588
Clients - factures à établir	6 588	
Autres créances		2 047 576
sub CDC 2025	20 199	
Sub Adec 2025	77 000	
Sub Aix Mars. Provence 2025	16 600	
Sub région sud 2025	322 872	
Sub région Sud 2024	9 617	
Sub Métropole Toulon - Tpm 2025	7 500	
Sub Europe Garden	233 050	
Sub Europe Concerto Rénov	27 210	
Sub Europe Frhyge	494 086	
Sub Europe H2move	69 503	
Sub Europe Invece	54 102	
Sub Europe Dih Move2Digital	132 591	
Sub Europe New Booster	333 247	
Sub Europe Oppen	250 000	

Charges constatées d'avance (détail)
au 31/12/2025

Détail des charges constatées d'avance	Période		Exploitation	Financières	Exceptionnelles
	début	fin			
CCA - NEPTIS 0126	01/01/2026	31/01/2026	1 635		
CCA - CLUB DES EMPLOYES 06/25-06/26	01/01/2026	20/06/2026	514		
CCA - EURECIA 220325-210326	01/01/2026	21/03/2026	634		
CCA - VEDALIS	01/01/2026	31/12/2026	15 500		
CCA - BLANCHARD 0925-09/26	01/01/2026	04/09/2026	369		
CCA - ANSWEB	01/01/2026	05/02/2027	81		
CCA - OVH - 011225-301126	01/01/2026	30/11/2026	1 268		
CCA - KLAXOON - 31125-31126	01/01/2026	03/11/2026	321		
CCA - NEPTIS - ANTIVIRUS 18/02/25-18/02/	01/01/2026	18/02/2028	1 816		
CCA - OBSERV ER 010126-311226	01/01/2026	31/12/2026	195		
CCA - CORSE MATIN - 301025-281026	01/01/2026	28/10/2026	150		
CCA - ADOBE - 02/01/26-01/10/26	01/01/2026	01/10/2026	900		
CCA - INGAME DESIGN			2 500		
CCA - LEVEL 2			670		
CCA - GRENKE 1T26			2 457		
CCA - DYNAMIC CREATIVE			570		
CCA - AWAN			840		
CCA - THECAMP 2026			5 421		
Totalisation			35 840		

Produits constatés d'avance (détail)
au 31/12/2025

Détail des produits constatés d'avance	Période		Exploitation	Financières	Exceptionnelles
	début	fin			
PCA - - SEA 2024			17 481		
PCA - EDF CSP2C	01/01/2026	31/12/2026	30 000		
PCA - GREENYELLOW FAC002274	01/01/2026	31/12/2026	3 660		
PCA - IDEALEX FAC002269	01/01/2026	31/12/2026	2 095		
PCA - LCL FAC002273	01/01/2026	31/12/2026	1 500		
PCA - Natran-Centre de réception FAC0022	01/01/2026	31/12/2026	4 505		
PCA - chargeAngels FAC002236	01/01/2026	31/12/2026	1 020		
PCA - EKIU FAC002220	01/01/2026	31/12/2026	4 415		
1940000 FONDS DEDIES	01/01/2026	31/12/2026	1 241 358		
Totalisation			1 306 034		

Effectif moyen

		31/12/2025	Interne	Externe
EFFECTIF MOYEN PAR CATEGORIE	Cadres & professions intellectuelles supérieures		15	3
	Professions intermédiaires			
	Employés		1	
	Ouvriers			
	TOTAL		16	3

Etats financiers au 31/12/2025

ETATS FISCAUX



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
*Liberté
Égalité
Fraternité*

N° 2065-SD
(2025)

Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code général des impôts)
Timbre à date du service

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le		01012025		et clos le		31122025		Régime simplifié d'imposition		☐		Régime réel normal		☒	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe ☐ Si PME innovante ☐ Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage art. 209-O B (entreprises de transport maritime) ☐															
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE															
Désignation de la société										Adresse du siège social					
ASSO CAPENERGIES															
SIRET 48870221800022															
Adresse du principal établissement										Ancienne adresse en cas de changement					
POLE DE COMPEITIVITE AVENUE LOUIS PHILIBERT DOMAINE DU PETIT ARBOIS- CS30658 13100 AIX EN PROVENCE															
RÉGIME FISCAL DES GROUPES															
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés, doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)															
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante										SIRET					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :															
B ACTIVITÉ															
Activités exercées				Activités associatives						Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐					
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)															
1. Résultat fiscal Bénéfice imposable au taux normal 0 Bénéfice imposable à 15% 10 442 Déficit															
Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%															
2. Plus-values															
PV à long terme imposables à 15%				PV à long terme imposables à 19%				PV exonérées (art. 238 quindecies)							
Autres PV imposables à 19%				PV à long terme imposables à 0%											
3. Abattements sur le bénéfice et exonérations															
Entreprise nouvelle art. 44 sexies ☐				Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A ☐				Zone franche urbaine Territoire entrepreneur art 44 octies A ☐				Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies ☐			
France ruralités revitalisation FRR art. 44 quindecies A ☐				Zone franche d'activité nouvelle génération art.44 quaterdecies ☐				Zone de développement prioritaire art. 44 septdecies ☐				Bassins d'emploi à redynamiser, art. 44 duodecies ☐			
Bassins urbains à dynamiser (BUD) art.44 sexdecies ☐												Autres dispositifs ☐			
Sociétés d'investissements immobiliers cotées ☐				Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)								Plus-values exonérées relevant du taux de 15% ☐			
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI ☐															
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)															
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts															
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.															
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)															
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%															
F COMPTABILITÉ INFORMATISÉE															
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI Si oui, indication du logiciel utilisé ComptabiliteExpert															
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable : S															
CABINET DESNAULT 18 AVENUE EMILE DIDIER LA LUYSSANNE 05000 GAP Tél : 04.92.51.28.09															
Nom et adresse du conseil : Tél :															
OGA/OMGA ☐ Viseur conventionné ☐ (Cocher la case correspondante)															
Identité du déclarant :															
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné :															
Date : Lieu : AIX EN PROVENCE															
Qualité et nom du signataire : .															
Signature : .															
N° d'agrément :															
Examen de conformité fiscale (ECF) ☐ prestataire :															

ASSO CAPENERGIES
31122025

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

1. Montant global brut des distributions correspondant aux intérêts, dividendes, revenus et autres produits des actions et parts sociales payables aux associés, actionnaires et porteurs de parts	Payées par la société elle-même	(a)	
	Payées par un établissement chargé du service des titres	(b)	
2. Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s)		(c)	
3. Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées		(d)	
4. Montant des distributions autres que celles visées en (a),(b),(c) et (d) ci-dessus (A préciser par nature sur les lignes e à h)		(e)	
		(f)	
		(g)	
		(h)	
5. Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		(i)	
6. Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		(j)	
7. Montant des revenus répartis	total (a à h)		

[illegible]

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

Désignation de l'entreprise
et Date de clôture de l'exercice

ASSO CAPENERGIES
31122025

I

DIVERS

NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ET ABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

CEA DE CADARACHE - BAT 10113115SAINT-PAUL-LES-DURANCES

J

CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

REMUNERATIONS

Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés, figurant sur les DSN de 2024, montant total des bases brutes fiscales. Ils doivent être majorés, le cas échéant, des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés.

Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages

MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES À 0 %,15% ou 19 %

	Taux de 0 %	Taux de 15 % (art. 219 I a ter et a quater)	Taux de 19 %
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLT imputée sur les PVLTL de l'exercice			
MVLT réalisée au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			

K

CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONNS (article 222 bis du CGI)

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice

Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : ASSO CAPENERGIES			Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12			
Adresse de l'entreprise : POLE DE COMPETITIVITE 13100 AIX EN PROVENCE			Durée de l'exercice précédent * 12			
Numéro SIRET * 48870221800022			Néant ☐ *			
			Exercice N, clos le, 31122025			
			N-1 31122024			
			Brut 1			
			Amortissements, provisions 2			
			Net 3			
			Net 4			
Capital souscrit non appelé (I)			AA			
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC		
		Frais de développement*	CX	CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	82 214	82 214
		Fonds commercial (1)	AH	AI		
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO		
		Constructions	AP	AQ		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS		
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	64 312	64 311
		Immobilisations en cours	AV	AW		
		Avances et acomptes	AX	AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT		
		Autres participations	CU	CV	500	500
		Créances rattachées à des participations	BB	BC		
		Autres titres immobilisés	BD	BE		
		Prêts	BF	BG		
		Autres immobilisations financières *	BH	BI	4 675	4 675
TOTAL (II)		BJ	BK	151 702	146 525	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM		
		En cours de production de biens	BN	BO		
		En cours de production de services	BP	BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS		
		Marchandises	BT	BU		
	CREANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW		
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX	BY	104 258	21 050
		Autres créances (3)	BZ	CA	2 150 453	83 208
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		71 630
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE		2 150 453
Disponibilités		CF	CG	722 643	1 819 876	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH	CI	35 840	648 573	
	TOTAL (III)	CJ	CK	3 013 195	21 050	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Ecart de conversion actif * (VI)	CN				
	TOTAL GENERAL (I à VI)	CO	1A	3 164 896	167 575	
Renvois : (1) Dont droit au bail:		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	4 675	(3) Part à plus d'un an : CR	
Clause de réserve de propriété: *		Stocks :			Créances :	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(2) BILAN - PASSIF avant répartition

Désignation de l'entreprise ASSO CAPENERGIES				Néant ☐ *	
				Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé :)	DA			
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecarts de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD			
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG			
	Report à nouveau	DH	434 284	395 927	
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	613	38 357	
	Subventions d'investissement	DJ	562	1 362	
	Provisions réglementées *	DK			
	TO TAL (I)	DL	435 459	435 647	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TO TAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	26 773	22 674	
	Provisions pour charges	DQ			
	TO TAL (III)	DR	26 773	22 674	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU			
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	350 599	266 669	
	Dettes fiscales et sociales	DY	303 258	340 464	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA	575 198	31 753	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	1 306 034	1 457 672	
	TO TAL (IV)	EC	2 535 089	2 096 559	
	Ecarts de conversion passif * (V)	ED			
	TO TAL GENERAL (I à V)	EE	2 997 321	2 554 879	
RENVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C			
		1D			
		1E			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	2 535 089	2 096 559	
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(3)

COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : ASSO CAPENERGIES										Néant ☐ *	
			Exercice N						Exercice (N-1)		
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total				
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		FA		FB		FC				
	Production vendue biens* services *		FD		FE		FF				
			FG	180 336	FH		FI	180 336	375 801		
	Chiffres d'affaires nets*		FJ	180 336	FK		FL	180 336	375 801		
	Production stockée *						FM				
	Production immobilisée *						FN				
	Subventions d'exploitation						FO	1 334 039	2 755 138		
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)						FP	28 034	62 433		
	Autres produits (1) (11)						FQ	1 082 223	674 914		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	2 624 632	3 868 286		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *						FS				
	Variation de stock (marchandises) *						FT				
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *						FU	2 255	1 938		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*						FV				
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *						FW	961 915	1 140 111		
	Impôts, taxes et versements assimilés *						FX	66 364	68 277		
	Salaires et traitements *						FY	813 205	850 936		
	Charges sociales (10)						FZ	378 747	388 131		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobili- -sations - dotations aux amortissements * (14) - dotations aux provisions						GA	290	385	
								GB			
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *						GC	21 050	5 360	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions						GD	26 773	14 674	
	Autres charges (12)						GE	360 601	1 354 939		
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	2 631 201	3 824 750		
	1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)						GG	(6 569)	43 536		
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)						GH				
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)						GI				
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ				
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK				
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL	8 748	6 088		
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM				
	Différences positives de change						GN				
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO				
	Total des produits financiers (V)						GP	8 748	6 088		
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *						GQ				
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR				
	Différences négatives de change						GS				
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de p placement						GT				
	Total des charges financières (VI)						GU				
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	8 748	6 088			
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	2 179	49 624			

(RENOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Désignation de l'entreprise ASSO CAPENERGIES										Néant ☐		*
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations				
						1		Consecutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		
								2		3		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I				CZ		D8		D9			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II				KD	89 187	KE		KF			
CORPORELLES	Terrains				KG		KH		KI			
	Constructions	Sur sol propre	[Dont Composants	L9		KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	[Dont Composants	M1		KM		KN		KO		
		Installations générales, agencements * et aménagements des constructions		[Dont Com-posants	M2		KP		KQ		KR	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		[Dont Com-posants	M3		KS		KT		KU	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV	4 847	KW		KX		
		Matériel de transport *				KY		KZ		LA		
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	75 437	LC		LD		
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours				LH		LI		LJ			
	Avances et acomptes				LK		LL		LM			
	TOTAL III				LN	80 284	LO		LP			
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T		
		Autres participations				8U	500	8V		8W		
Autres titres immobilisés				1P		1R		1S				
Prêts et autres immobilisations financières				1T	4 515	1U		1V	160			
TOTAL IV				LQ	5 015	LR		LS	160			
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)						ØG	174 486	ØH		ØJ	160	
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
				par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		3		4		
				1		2						
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I		IN		CØ		DØ		D7			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II		IO		LV	6 972	LW	82 214	1X			
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY		LZ			
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC			
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF			
		Inst. gales, agencts et am. des constructions		IS		MG		MH		MI		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ		MK		ML		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts, aménagements divers	IU		MM		MN	4 847	MO			
		Matériel de transport	IV		MP		MQ		MR			
		Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS	15 972	MT	59 465	MU			
		Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW		MX			
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA		NB			
	Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF			
	TOTAL III		IY		NG	15 972	NH	64 312	NI			
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU		M7		ØW		
		Autres participations		IØ		ØX		ØY	500	ØZ		
Autres titres immobilisés		I1		2B		2C		2D				
Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E		2F	4 675	2G				
TOTAL IV		I3		NJ		NK	5 175	2H				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)			I4		ØK	22 944	ØL	151 702	ØM			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052..

5 bis

TABLEAU DES ECARTS DE REEVALUATION
SUR LES IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Exercice N clos le :

31122025

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : ASSO CAPENERGIES

Néant ☐ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col.2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
	1	2			5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne "Provisions réglementées".

CADRE B

DEFICITS REPORTABLES AU 31 DECEMBRE 1976 IMPUTES SUR LA PROVISION SPECIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE AU DEBUT DE L'EXERCICE	
2 - FRACTION RATTACHEE AU RESULTAT DE L'EXERCICE -	
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE EN FIN D'EXERCICE =	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan: de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : ASSO CAPENERGIES													Néant ☐ *		
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *													
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice			Augmentations : dotations de l'exercice			Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises			Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
Frais établissement et développement			CY			EL			EM			EN			
Fonds commercial			RE			RF			RI			RJ			
Autres immobilisations incorporelles			PE	89 187		PF			PG	6 972		PH	82 214		
TOTAL I			RK	89 187		RM			RN	6 972		RO	82 214		
Terrains			PI			PJ			PK			PL			
Constructions	Sur sol propre		PM			PN			PO			PQ			
	Sur sol d'autrui		PR			PS			PT			PU			
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions		PV			PW			PX			PY			
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ			QA			QB			QC			
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagement divers		QD	4 817		QE	28		QF			QG	4 845		
	Matériel de transport		QH			QI			QJ			QK			
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL	75 176		QM	262		QN	15 972		QO	59 465		
	Emballages récupérables et divers		QP			QR			QS			QT			
TOTAL II			QU	79 993		QV	290		QW	15 972		QX	64 311		
TOTAL GENERAL (I + II)			ØN	169 179		ØP	290		ØQ	22 944		ØR	146 525		
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES													
Immobilisations amortissables		DOTATIONS			REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice				
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais établissements		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Fonds commercial		RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV	
Autres immob. incorporelles		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
TOTAL I		RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Inst. gales, agenc et am des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immob. corporelles	Inst. gales, agenc am divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL II		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL III		NL						NM						NO	
Total général (I + II + III)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW			Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY			Total général non ventilé (NW - NY)		NZ			
CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *													
		Montant net au début de l'exercice			Augmentations			Dotations de l'exercice aux amortissements			Montant net à la fin de l'exercice				
Frais d'émission d'emprunt à étaler								Z9			Z8				
Primes de remboursement des obligations								SP			SR				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : ASSO CAPENERGIES

Néant ☐ *

A - DETERMINATION DE LA VALEUR RESIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés *		Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I - Immobilisations *	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6	Cf état 2059A-Détail...	22 944		22 944	
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

Prix de vente	Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-value taxable à 19% (1)
			⑩	19%	15% ou 12,80%	
⑦	⑧	⑨				⑪
I - Immobilisations *	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

II - Autres éléments

13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					

CADRE A : plus ou moins value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (9))

CADRE B : plus ou moins value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (10))

CADRE C : autres plus-values taxables à 19% (11)

(A)

{ B }
(Ventilation par taux)

(C)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032
(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : ASSO CAPENERGIES							Néant ☐ *		
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS: Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS: Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	22 674	5W	26 773	5X	22 674	5Y	26 773
	TOTAL II	5Z	22 674	TV	26 773	TW	22 674	TX	26 773
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1) *	6A		6B		6C		6D	
		6E		6F		6G		6H	
		Ø2		Ø3		Ø4		Ø5	
		9U		9V		9W		9X	
		Ø6		Ø7		Ø8		Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S	
	Sur comptes clients	6T	5 360	6U	21 050	6V	5 360	6W	21 050
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III	7B	5 360	TY	21 050	TZ	5 360	UA	21 050
	TOTAL GENERAL (I + II + III)		7C	28 034	UB	47 823	UC	28 034	UD
Dont dotations et reprises - d'exploitation - financières - exceptionnelles		UE	47 823	UF	28 034				
		UG		UH					
		UJ		UK					
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.								10	
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision. NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.									

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

2056 - Détail des autres provisions pour risques et charges
au 31/12/2025

Libellé	Montant début exercice	Augmentation	Diminution	Montant fin exercice
Risque d'exploitation sur perte subventions	14 674	26 773	14 674	26 773
Risque exceptionnel sur perte subventions	8 000		8 000	
Totalisation	22 674	26 773	22 674	26 773

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : ASSO CAPENERGIES										Néant ☐ *	
CADRE A		ETAT DES CREANCES				Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations				UL		UM		UN		
	Prêts (1) (2)				UP		UR		US		
	Autres immobilisations financières				UT	4 675	UV	4 675	UW		
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux				VA						
	Autres créances clients				UX	104 258		104 258			
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation antérieure-ment constituée * UO)				Z1						
	Personnel et comptes rattachés				UY						
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				UZ						
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices			VM	4 356		4 356			
		Taxe sur la valeur ajoutée			VB	98 340		98 340			
		Autres impôts, taxes et versements assimilés			VN						
		Divers			VP	2 047 576		2 047 576			
	Groupe et associés (2)				VC						
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)				VR	181		181			
	Charges constatées d'avance				VS	35 840		35 840			
TOTAUX				VT	2 295 227	VU	2 295 227	VV			
RENOIS	(1)	Montant - Prêts accordés en cours d'exercice			VD						
		des - Remboursements obtenus en cours d'exercice			VE						
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			VF						
CADRE B		ETAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG								
	à plus d' 1 an à l'origine		VH								
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	350 599		350 599						
Personnel et comptes rattachés		8C	136 119		136 119						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	113 835		113 835						
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E								
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	16 385		16 385					
	Obligations cautionnées		VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	36 919		36 919					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI									
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	575 198		575 198						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2									
Produits constatés d'avance		8L	1 306 034		1 306 034						
TOTAUX		VY	2 535 089	VZ	2 535 089						
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac-tés auprès des associés personnes physiques VL				
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.						

Désignation de l'entreprise : ASSO CAPENERGIES						Néant ☐ *		Exercice N, clos le : 31122025		
I. RÉINTEGRATIONS						BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WA 613		
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)						WB			
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		WE	4 165	XE	4 165	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG				
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		RA	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		RB				
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf tableau 2058-B, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf 2067-BIS)		XX		XW		
	Amendes et pénalités		WJ	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *		XZ				
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*						XY			
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)						I7		1 566	
	Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7		K7		
	Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme { - imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %						I8		
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *						{ - Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions		WN		
Écart de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)						XR				
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)		SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)		SW	WQ	26 773	
					Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8			
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						Y1				
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage						Y3				
TOTAL I						WR		33 116		
II. DÉDUCTIONS						PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WS		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *						WT				
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf tableau 2058-B, cadre III)						WU				
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme { - imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs						WV			
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %						WH			
	Fraction des plus values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *						WP			
	Régime des sociétés mères et des filiales *		Produit net des actions et parts d'intérêts : (Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		2A		WW			
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)						XB			
	Deduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer *						I6			
	Majoration d'amortissement *						WZ			
	Abattement sur le bénéfice et exonérations *		France Ruralités Revitalisation (FRR) (art.44 quindecies A)	HT	Société investissement immobilier cotées (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA	XA	
			Zone franche urbaine-TE (art. 44 octies)	OV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	1F	Zone franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)	XC		
			Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	PP	Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	PC	Zone de développement prioritaire (art.44 septdecies)	PB		
		Entreprises nouvelles 44 sexies	L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)	L5					
Ecart de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)						XS				
Deductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)		X9	Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite		YH	Créance dérogée par le report en arrière de déficit	ZI	XG	22 674
	Dt déd. exc (art 39 decies A)		YA	Dt déd. exc (art 39 decies B)		YB	Dt déd. exc. (art 39 decies C)	YC		
	Dont déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)		YI	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)		YL				
Deductions des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						Y2				
III. RÉSULTAT FISCAL						TOTAL II		XH	22 674	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables : { bénéfice (I moins II) déficit (II moins I)						XI		10 442		
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*						ZL			XJ	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*									XL	
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)						10 442		XN	0	

2058A - Réintégrations diverses
au 31/12/2025

Libellé	Montant
Dotations provisions risques sur subventions	26 773
Totalisation	26 773

2058A - Déductions diverses
au 31/12/2025

Libellé	Montant
Reprises provisions risques sur subventions	22 674
Totalisation	22 674

DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER
ET PROVISIONS NON DEDUCTIBLES

Désignation de l'entreprise ASSO CAPENERGIES		Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4		
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4 bis		
Nombre d'opérations sur l'exercice	K4 ter		
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058A)	K5		
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)	K6		
Déficit de l'exercice (tableau 2058-A, ligne XO)	YJ		
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK		
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	101 573	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 2 du CGI *	ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *			
PROVISION FONDS DEDIES n	8X	8Y	
REPRISE PROVISION FONDS DEDIES n-1	8Z	9A	
	9B	9C	
Provisions pour dépréciation *			
	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9J	
Charges à payer			
	9K	9L	
	9M	9N	
	9P	9R	
	9S	9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :		YN	YO
		ligne WI	ligne WU

CONSÉQUENCE DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)				
Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.
(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Désignation de l'entreprise : ASSO CAPENERGIES													Néant ☐ *			
ORIGINES (I)	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	395 927	AFFECTATIONS (I)	Affectations aux réserves { - Réserve légale - Autres réserves	ZB										
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	38 357			ZD										
	Prélèvements sur les réserves	ØE				ZE										
						ZF										
	TOTAL I	ØF	434 284				ZG	434 284								
					(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)	ZH	434 284									
RENSEIGNEMENTS DIVERS													Exercice N :		Exercice N-1 :	
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail) J7				YQ											
	- Engagements de crédit-bail immobilier				YR											
	- Effets portés à l'escompte et non échus				YS											
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	- Sous-traitance				YT	178 803	300 720									
	- Locations, charges locatives (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois) J8 88 033)				XQ	107 337	148 728									
	- Personnel extérieur à l'entreprise				YU	296 628	281 257									
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)				SS	63 231	63 245									
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages				YV											
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles) ES)				ST	315 916	346 161									
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052				ZJ	961 915	1 140 111									
	IMPOTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE				YW	2 946	2 897								
		- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques) ZS)				9Z	63 418	65 380								
		Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052				YX	66 364	68 277								
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée				YY	93 599	135 915									
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations				YZ	177 795	163 368									
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires de 2024) *				ØB	828 183										
	- Montant de la plus value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *				ØS											
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *				ZK		%									
	- Numéro de centre de gestion agréé * XP				- Filiales et participations (Liste au 2059-G Si oui cocher 1 prévu par art.38 II de l'ann.III au CGI) Sinon 0 ZR											
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				RG											
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				RH											
REGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe. JA		Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL									
			Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC									
	Groupe : résultat d'ensemble. JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO									
			Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF									
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale JH		N° SIRET de la société mère du groupe JJ													

(1) Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés.
Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration.
Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

formulaire obligatoire
(article 53 A du Code
général des Impôts)

15

RESERVE SPECIALE DES PLUS-VALUES A LONG TERME
RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

DGFIP N° 2059-D 2025

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : ASSO CAPENERGIES					Néant ☐ *	
I	SITUATION DU COMPTE AFFECTE A L'ENREGISTREMENT DE LA RESERVE SPECIALE POUR L'EXERCICE N					
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (ligne 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (ligne 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II	RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39.1-5° du CGI)					
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : ASSO CAPENERGIES Néant *

- 1 Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés.
- 2 Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu.

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % 1 ou 12,80 % 2 .	
Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art.219 I a sexies-0 bis du CGI) 1 *.	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) 1 *.	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LE REVENU

Origine 1	Moins-values à 12,80 % 2	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,80 % 3	Solde des moins-values à 12,80 % 4
Moins-values nettes N			
N - 1			
N - 2			
Moins-values nettes à N - 3 long terme			
subies au N - 4 cours des			
dix exercices N - 5 antérieurs			
(montants N - 6 restant à			
déduire à la N - 7 clôture du			
dernier N - 8 exercice)			
N - 9			
N - 10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LES SOCIETES *

Origine 1	Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice 5	Solde des moins-values à reporter col. 6 = 2 + 3 - 4 - 5 6
	A 19 %, ou à 15 % 2	A 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice 3	A 15 % ou à 19 % 4		
Moins-values nettes N					
N - 1					
N - 2					
Moins-values nettes à long terme N - 3					
subies au N - 4					
cours des					
dix exercices N - 5					
antérieurs					
(montants N - 6					
restant à					
déduire à la N - 7					
clôture du					
dernier N - 8					
exercice)					
N - 9					
N - 10					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : ASSO CAPENERGIES		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : 01012025		et clos le : 31122025	
		Durée en nombre de mois 12	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel	YP	16	
dont apprentis	YF		
dont handicapés	YG		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL		
I - Chiffre d'affaire de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	180 336	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL		
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	OT		
TOTAL 1		OX	180 336
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OH	1 082 223	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		
Subventions d'exploitation reçues	OF	1 333 239	
Variation positive des stocks	OD		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
TOTAL 2		OM	2 415 462
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats	ON	8 003	
Variation négative des stocks	OQ		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	OR	868 134	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ		
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW	360 601	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY		
TOTAL 3		OJ	1 236 738
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée		TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG 1 359 060
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)		SA	1 359 060
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un monoétablissement au sens de la CVAE, compléter le cadre ci-dessous et la donnée de la ligne SA (ci-dessus), vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE.			
MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV		
Chiffre d'affaires de référence CVAE	GX	180 336	
Effectifs au sens de la CVAE	EY		
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX		
Période de référence	GY	01/01/2025	GZ 31/12/2025
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)	HR		